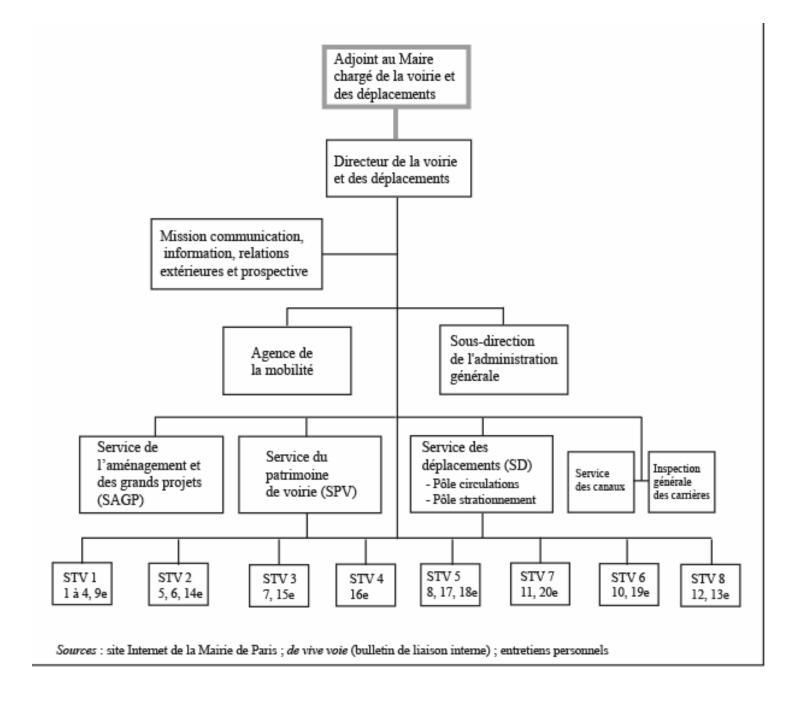
Chapitre 4 Aménager les espaces publics

- Une plus grande diversité de acteurs de l'aménagement / ce qui conduit à un renouvellement des formes de production
- Des espaces publics moteurs du changement urbain = les dynamiques de l'aménagement
- Les contractions de ces aménagements

- Définir aménagement / aménager
- Aménagement : « l'action et la pratique (...) de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques voire stratégiques » (P. Merlin)
- A la fois une action et son résultat / Dimension volontariste => C'est un terme générique très riche de sens qui comporte parfois des termes antinomiques : ainsi aménager c'est aussi bien équiper, construire, réaliser que protéger
- Aménager : suppose un jeu d'acteurs qu'il faudra identifier

- I) Une plus grande diversité des acteurs de l'aménagement / renouvellement des formes de production = qui aménage les espaces publics ?
- A)Le rôle des acteurs publics = **Des espaces privilégiés de l'action publique**
- 1) Pendant longtemps une gestion technique

- 2) diversification des acteurs publics et renouvellement des méthodes
- Etude de cas = L'exemple de Paris décrit à travers l'ex d'Antoine Fleury = élaborer un schéma d'acteurs





Nº2 DVD

Journal d'information interne de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris







- REPORTAGE

- INNOVATIONS

- Zones 30 et voles 30 étundos
- Zones de rencontre

- e Place de la Rigad 6-7 **Lady I**SB

- 8-9 + ACTUS

 Identifié graphique DVD

 Identifié graphique DVD



DÉGRADATIONS HIVERNALES



🚧 L'issue de l'hiver, une attention particulière est portée sur l'entretien des chaussées et des trottoirs pour réparer les dégradations, communément appelées « nids de poule » ou « pelades ». L'hiver et le printemps 2013 ont été particulièrement rigoureux et les dégradations se sont multipliées bien au-delà de ce que l'on constate habituellement.

Le phénomène

- . La pelude est causée par l'effet du gel et du dénel successifs des routes. Elle se forme suite à une inflitration d'eau sous la chaussée. Avec le gel, l'eau glace et éclate la chaussée. Au dézel, l'eau s'écoule et crée une cavité sous la chaussée. En effet, les enrobés bitumineux des chaussées ne sontpas imperméables, ils contiennent des espaces qui permettent de drainer et d'adhérer à la surface. En s'infiltrant, l'esu exerce des contraintes au sein du sol et entraîne un falençage de celui-ci. L'eau va également fragiliser la zone de collage des différentes couches.
- . Le matériau de surface, en contact direct avec les véhicules, n'est plus collé à son support, il est arraché par la circulation. Ces dégradations sont particulièrement dommageables pour les deux-roues motorisés mais également pour les cyclistes, qui ne manquent pas de nous le signaler. Bientôt, ils pourront utiliser pour ces signalements l'application pour smartphones « DansMaRue » ouverte au public le 27 juin.

Le rôle des sections

- Durant l'hiver, les chargés de secteur des Sections Territoriales de Voirie procédent au recensement des dégradations, afin d'établir une liste des interventions d'urgence à confier aux agents des brigades. Pour sécuriser la chaussée, ils bouchent les trous avec de l'enrobé à froid.
- À la fin de l'hiver, les réfections définitives sont conflées aux titulaires des marchés d'entretien qui les traitent avec de l'enrobé à chaud pour supprimer les dégradations d'une façon pérenne.

Compte tenu des épisodes pluvieux et du froid qui ont persisté durant l'hiver 2013, une campagne exceptionnelle de traitement a été mise en œuvre à la mi-mars.

2780 mis de partes mbasadrés 7035 m destination definition



Un cas particulier

Les structures des chaussées dans les bois sont extrêmement fragiles. Cette année, des dégradations aux dimensions particulièrement importantes se sont formées dans les bois de Boulogne et Vincennes.

Le budget

Un quart des crédits de fonctionnement consacrés à l'entretien des chaussées et trottoir est habituellement utilisé pour la réparation des pelades. En 2013, le chiffrage des travaux à réaliser s'est élevé à 4 millions d'euros, soit un surcoût de 3 millions d'euros par rapport à une année normale, «

Innovations

ESSAIS DE REBOUCHAGE **DES PELADES**

▶ Le 10 avril demier rue Montmartre (1"), 3 produits de traitement des pelades ont été testés en zone centrale.

Un essai en 3 temps

Le premier produit testé est un enrobé à froid avec application. d'émulsion et de grenaille. L'application de l'émulsion a été réalisée avec un arrosoir puis l'enrobé à froid a été versé. Enfin des gravillons ont été appliqués sur l'enrobé.

Un second produit, mélange de résine et de durcisseur auquel est incorporé du gravillon, a été essayé. L'essemble des composants est mélangé avec un malaxesar et étalé à la truelle.

Le dernier produit testé est composé d'un enrobé à froid qu'il faut compléter avec de l'eau. Il est ensuite appliqué et

Le temps d'intervention, d'évacuation de l'eau et de séchage, détermine le temps de fermeture à la circulation, de 15 minutes à 2 heures environ. Au final, les 3 produits se sont blen maintenus dans le temps même si le troisfème s'est légérement contracté.

Les expérimentations se poursulvent, notamment avec des produits « chauds », afin de proposer des solutions pour l'hiver prochain.



ZONES 30 ET VOIES 30 ÉTENDUES

quille et plus paisible. Le partage de l'espace la miversée car les cyclistes peuvent v entre piétors, cyclistes et conducteurs est des deux sens. facilité. Pour que chacun puisse se déplacer En effet, différentes possibilités de circ dans un espace public adapté et sécurisé, tion s'offrent aux cyclistes. Ils peuvent les rues évoluent pour mieux répondre aux culer dans les deux sens y compris dan besoins des Parisiens. Ainsi le nombre de rues à sens unique lorsque le pant rues à 30 km/h vu augmenter dans une « sens interdit sauf cyclistes » est prés trentaine de quartiers (par l'extension ou la Une nouvelle disposition du Code d création de zones et de voies), prioritaire route, expérimentée dans le 10 m arrun ment aux abords des écoles.

Le comportement des conducteurs (camions, voltures, 2 roues motorisés) est sent, les cyclistes peuvent tourner à d adapté dans les zones 30. La vitesse de circulation est limitée à 30km/h et les conduc-configuration du currefour. Es doivent c teurs doivent rester virilants vis-à-vis des le passage aux plétons et aux véhicules cyclistes qui peavent arriver face à eux. Les viennent de la gauche. •

№ A 30 km/h, la rue est plus sûre, plus tran-piétons quant à eux doivent être ament

sement en 2012, autorise le franchisser des feux rouges. Lorsque le panne « cédez le passage cycliste au feu», est au feu rouge ou à aller tout droit sele

ZONES DE RENCONTRES

La zone de rencontre est un piétons : zones touristiques, espace partagé entre tous les commerciales, culturelles... ou taire et la vitesse limitée à sont étroits et où il est difficile 20km/h. On les trouve dans les d'y marcher. L'ensemble des

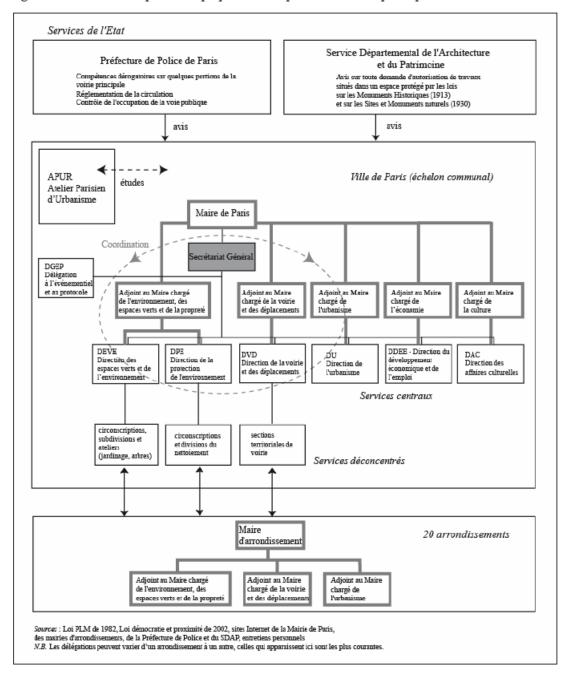
usagers où le piéton est priori-dans les rues dont les trottoirs usagers se purtagent la chaus-

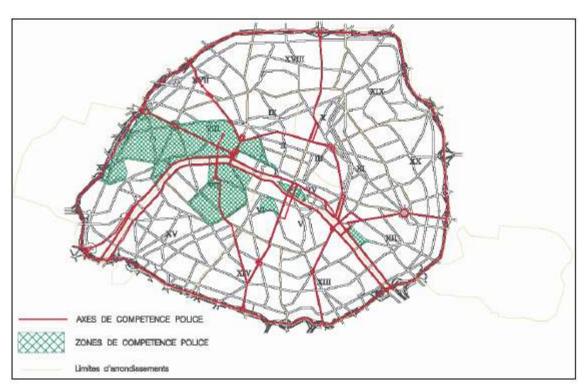


sée, avec des règles de prio Les piétons peuvent circ librement sur les trottoirs e chaussées. Les cyclistes peu circuler dans les deux sens. en laissant la priorité aux tons. Les conducteurs : autorisés à circuler à 20km/ sont dans l'obligation de c le passage aux plétons et cyclistes. Ils doivent antic les comportements des usa les plus vulnérables. Le stat nement est strictement inte en dehors des zones signale Une vingtaine de zones de contre supplémentaires se créées cette année.

2) Une diversification des acteurs publics et renouvellement des méthodes

Figure n°81. Les acteurs publics impliqués dans la production des espaces publics à Paris





Carte n°13. Axes et zones de compétence police (conception : Mairie de Paris/ Agence de la Mobilité)

CONCERTATION PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

DIAGNOSTIC
PISTES DE RÉFLEXION
POUR LE PROGRAMME DU CONCOURS







M Planète

PLANÈTE

COP22

One Planet Summit | Climat

Énergies

Biodiversité

Santé-environnement

Agriculture

La préfecture de police de Paris entérine la piétonnisation des berges rive droite

Si le rapport du comité de suivi, très attendu, a constaté des conditions de circulation « dégradées » sur les axes de report, celles-ci ne s'écartent cependant pas « des prévisions de l'étude d'impact ».

Le Monde.fr avec AFP | 28.06.2017 à 20h52



f Partager

Tweeter

La préfecture de police de Paris a entériné la piétonnisation des berges rive droite de la capitale, objet d'une vive polémique entre ses partisans et ses détracteurs, selon un rapport du comité technique de suivi remis mercredi 28 juin à la mairie de Paris.

Voulue par la maire, Anne Hidalgo, pour lutter contre la pollution de l'air, la fermeture de la voie Georges-Pompidou, très contestée, interdit aux voitures depuis le 21 octobre l'entrée du tunnel des Tuileries (ler arrondissement) jusqu'à la sortie du tunnel Henri-IV (4^e), soit 3,3 km du quai bas le long de la Seine.

Lire aussi : La piétonnisation du cœur de Paris est en marche

Si le rapport du comité de suivi, très attendu, a constaté des conditions de circulation « dégradées » sur les axes de report, celles-ci ne s'écartent cependant

- Des espaces à l'intersection de bcp de politiques
- B) le rôle des acteurs privés
- 1) les acteurs privés économiques



GROUPE

FINANCE

1ER DÉVELOPPEUR IMMOBILIER DES MÉTROPOLES

PROJETS URBAINS MIXTES

POLES

Q Rechercher

OK

LOGEMENT BUREAU RSE RESSOURCES HUMAINES

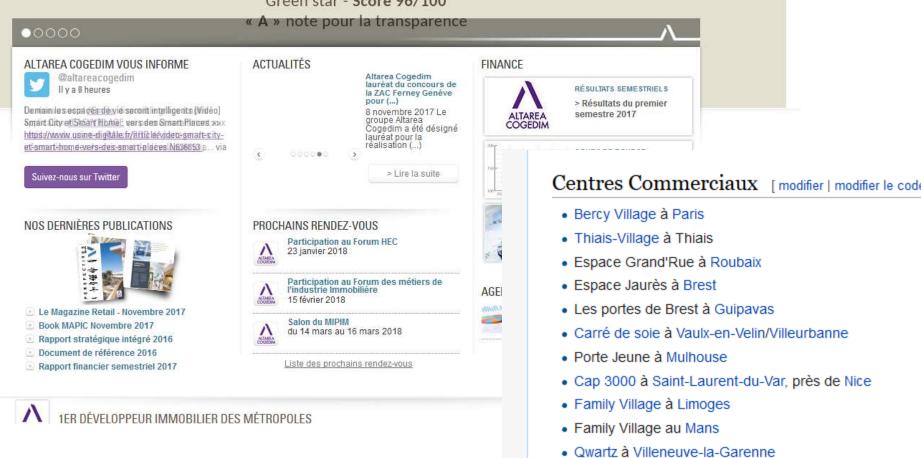
L'Avenue 83 à La Valette-du-Var, près de Toulon

Carrefour Flins à Flins-sur-Seine



COMMERCE

Altarea Cogedim n°1 mondial des sociétés cotées pour sa performance RSE Green star - Score 96/100





Projets et actions

Espaces publics

Territoires

Parcs et nature

Projets urbains

Renouvellement urbain

Design et création

2011



Parvis des écoles - Ville de Sevran

Maîtrise d'ouvrage - Ville de Sevran Maîtrise d'oeuvre - Agence Laverne, OGI Coût - 1,42 M€ H.T Surface - 1 hectare



Place de Clichy - Ville de Paris

Maîtrise d'ouvrage - Ville de Paris Maîtrise d'oeuvre - Agence Laverne, Urbatec Ingénierie Coût - 2,6 M€ H.T

2007



Boulevard Magenta - Ville de Paris

Maîtrise d'ouvrage - Ville de Paris Maîtrise d'oeuvre - Agence Laverne, OGI Coût - 12 M€ H.T



Parvis de la Mairie - Ville de Corbie

Maîtrise d'ouvrage - Ville de Corbie Maîtrise d'oeuvre - Agence Laverne, Urbatec Ingénierie, Grandeur Nature Coût - 3,8 ME H.T



Parvis de l'Hôtel de communauté - Ville de Rennes

Maîtrise d'ouvrage - Ville de Rennes Maîtrise d'oeuvre - Agence Laverne, DL Infra, Grandeur Nature Coût - 6 M€ H.T

2006



Parvis de la Gare du Nord - Ville de Paris

Maîtrise d'ouvrage - Ville de Paris Maîtrise d'oeuvre - Agence Laverne, OGI Coût - 3 M€ H.T



Place de l'Union Européenne - Ville de Massy

Maîtrise d'ouvrage - Semmassy Maîtrise d'oeuvre - Agence Laverne, OGI Coût - 3 M€ H.T

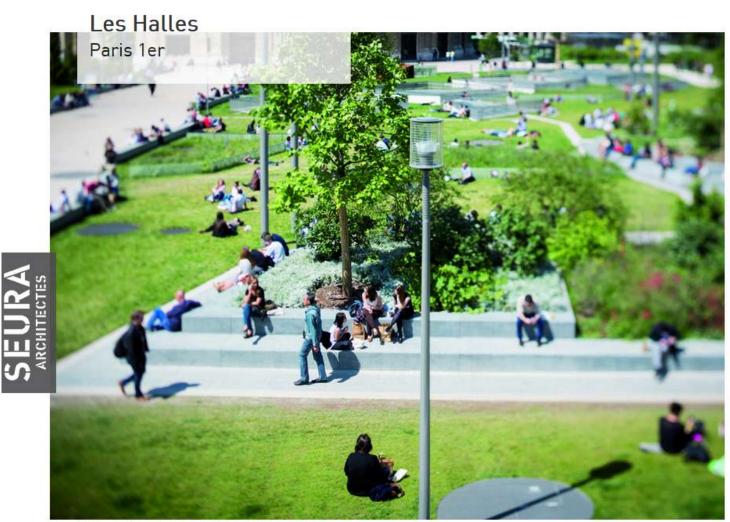


Image 3 / 21 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

PROGRAMME

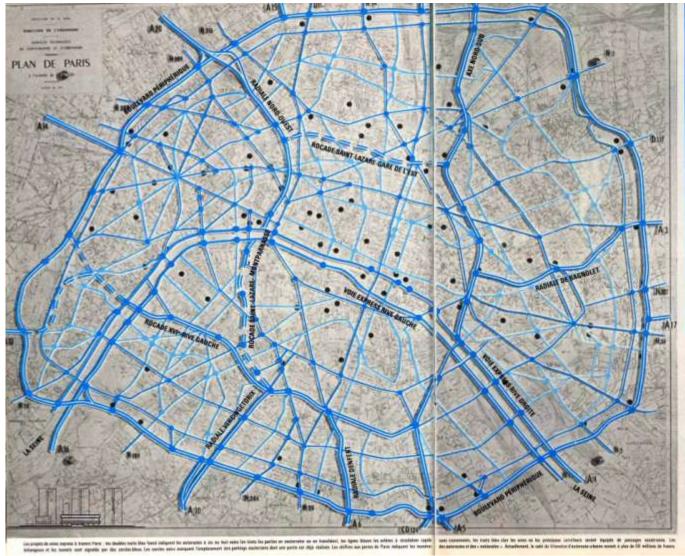
jardin Nelson-Mandela (4,3 hectares), réaménagement du Forum, réaménagement des voiries souterraines, réaménagement du secteur piétonnier

FICHE TECHNIQUE

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Paris-Sempariseine / RATP (Région IDF et STIF) / Unibail

Maîtrise d'œuvre : SEURA architectes, Philippe Raguin (paysagiste), Light Cibles (concepteur lumière), ETC (BET déplacement), Saguez &

- 2) les habitants et la société civile
- acteurs émergents dans lesannées 1970 et 1980
- La prise en compte des exigences de l'habitant et de la société civile par les pouvoirs publics dans les années 1980
- Années 1990 = institutionalisation des relations entre pv publics et société civile pour la planification de l'aménagement



Sur cette carte officielle : le tracé des futures autoroutes à travers Paris

MATCH

Ly year and passes on an emission services from the China and a services of the China and the China

The second secon



Le prête de Paris, desait la juste que mais mantene à gande : è indigne l'accepte sont sul que sera la presides à être esse de chartes. À ses sités, l'audémate Reny, Remerti.

dans le 🖊 Francois Mirol

LA MAJORITE des conseillers de la Ville de Paris s'apprête à offrir

mate trasparting param

è un certain Aime Manght, richissime négocient en Art 292 familles sont monacées d'expulsion

A QUAND VOTRE TOUR?



Mieux se Déplacer à Bicyclette

Notre Association

MDB est une association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901.

Depuis 1974, nous militons pour la prise en compte du vélo comme moyen de déplacement au quotidien. Le vélo est un moyen de transport non polluant, bénéfique pour la santé, générateur de bien être, de pouvoir d'achat, de qualité de vie pour tous dans les villes, le plus performant pour des distances jusqu'à quelques kilomètres en milieu urbain, idéal pour le rabattement vers les réseaux de transports en commun aussi bien qu'en complément de fin de parcours.

Le fonctionnement de MDB repose essentiellement sur l'implication de bénévoles, qu'ils soient simples adhérents, fournisseurs de coups de main occasionnels, engagés au sein du conseil d'administration, du bureau, ou localement dans leur quartier ou leur commune par le biais des antennes.

En savoir plus

Trottoirs mixtes à Stasbourg

Accueil > Trottoirs mixtes à Stasbourg > Trottoirs mixtes à Stasbourg

Trottoirs mixtes à Stasbourg

Un succès très significatif, a été enregistré à Strasbourg où ont été installés des « trottoirs mixtes ».

On se souvient que dès 2007, nous avions entamé une procédure à l'encontre de la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) pour contester ces « trottoirs mixtes » installés dans la Ville. Il s'agit d'un aménagement destiné à faire cohabiter les piétons et les cyclistes sur certains trottoirs. Bien entendu, cela se fait au détriment des piétons et de plus, c'est contraire aux dispositions du Code de la route. L'action a été menée par Gilles Huguet, président de « Piétons 67 » association affiliée aux Droits du Piéton. L'association nationale a soutenu sans faille cette action et l'a financée. Après plusieurs péripéties qui expliquent le délai de traitement, le Tribunal administratif de Strasbourg nous a donné raison en décidant qu'« Il est enjoint à la Communauté urbaine de Strasbourg, dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent jugement, de prendre les mesures nécessaires pour respecter la réglementation en vigueur, notamment en délimitant au sol l'espace réservé aux cycles et celui réservé aux piétons, ou en affectant lesdites zones mixtes à l'une ou l'autre de ces destinations. »

Cette décision appelle plusieurs commentaires.

Nous n'acceptons pas la critique qui nous est parfois faite d'être hostiles aux cyclistes. Nous n'avons pas agi à l'encontre des cyclistes mais à l'encontre d'une décision des aménageurs de la voirie qui, placés devant des problèmes difficiles s'en tirent avec des pirouettes et violent allègrement le Code de la route en créant des zones mixtes, facteurs de conflits d'usage entre piétons et cyclistes. Notre position est que pour créer des pistes cyclables en ville, il faut réduire la place accordée à la voiture sur la chaussée et y implanter les pistes cyclables. C'est une décision que les édiles répugnent à prendre tant l'automobile leur semble intouchable. Mais c'est quand même cette ligne d'action qui triomphera à terme!

Enfin ce jugement est remarquable car c'est la première fois en France que ce type d'aménagement, souvent fait en catimini dans nos villes, est déclaré illicite. Nous n'avons pas pu obtenir une définition



Les policiers priés de trouver ...

La police d'Amiens (80) ne donne pas l'exemple en stationnant son véhicule illégalement sur le trottoir

Adresse nationale Les Droits du Piéton

Contact Presse: 06 86 79 33 23

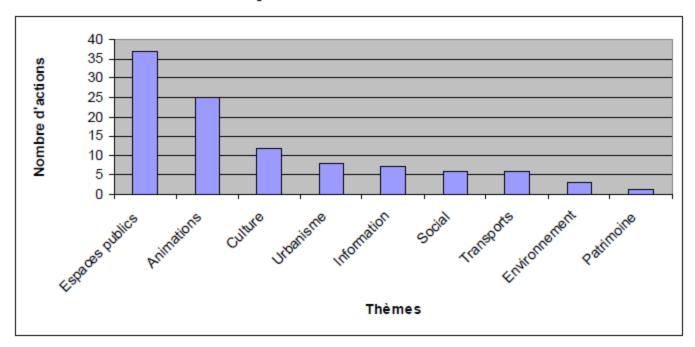
Les Droits du Pieton Maison des Associations 23 rue Greneta 75002 Paris

Les adresses Île-de-France

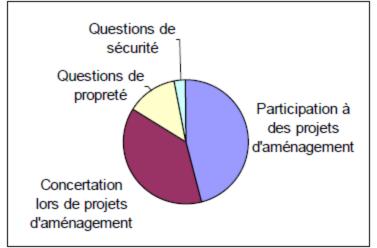
Association nationale Les Droits du Piéton Contact Presse : 06 86 79 33 23 Facebook Twitter Les Action Barbès créée en août 2001 dans les 9e et 10e arrondissements s'est très rapidement étendue au 18e. Avec l'objectif ambitieux d'améliorer le cadre de vie des habitants d'un quartier situé aux confins des 3 arrondissements précités, l'association s'est investie tout d'abord dans le suivi de la rénovation de la station de métro Barbès-Rochechouart, dont les travaux duraient au-delà du supportable pour les usagers et les riverains. Son action s'est concentrée ensuite dans le sauvetage de l'ancien cinéma *Le Louxor*, édifié en 1921 à l'angle des boulevards de la Chapelle et de Magenta, qui, grâce à la mobilisation de tous, fut bientôt racheté par la ville de Paris, en 2003. Des projets d'axes dits civilisés des boulevards de Rochechouart, de Magenta et Barbès aux projets plus modestes d'aménagements de voirie du quartier, elle a été de toutes les réunions, apportant chaque fois les propositions de ses adhérents. L'association s'est fortement engagée pour la reconstruction d'un immeuble là où Vanoprix avait brûlé en 2011 et s'est réjouie de voir une brasserie à nouveau au carrefour Barbès.

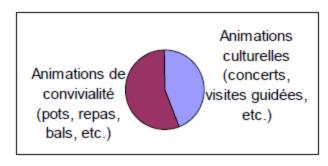
Le grand projet qui mobilise son attention maintenant est l'aménagement d'une promenade urbaine entre Barbès et Stalingrad, un projet inscrit au plan d'investissement de la mandature par la Ville.

Figure n°89. L'action des conseils de quartier en 2006



Les différents types d'actions





Les types d'action concernant l'animation

D'AVRIL À MAI Je co-construis DE JUILLET À AOÛT

Je consulte les projets

le vote





Suivre la réalisation des projets lauréats

Suivre



Qu'est-ce que le Budget Participatif ?









Aménagement du passage Jean-Nicot

PHASE 3 : Réalisation des travaux

<u></u> 40 000 €



18E ARRONDISSEMENT

Embellir les placettes du quartier Jules Joffrin

PHASE 3 : Réalisation des travaux

<u></u>
~ 511 500 €



19E ARRONDISSEMENT

Aménager des places et placettes dans l'arrondissement

PHASE 1 : Etudes et conception

<u>65</u>

650 000









AVENUE DAUMESNIL, 75012 PARIS

12E ARRONDISSEMENT

PROJET N° 2

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU BOIS DE VINCENNES DEPUIS LA PORTE DORÉE

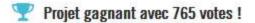


LE PROJET

Le projet consiste à améliorer la continuité urbaine et végétale entre la

LE PROJET









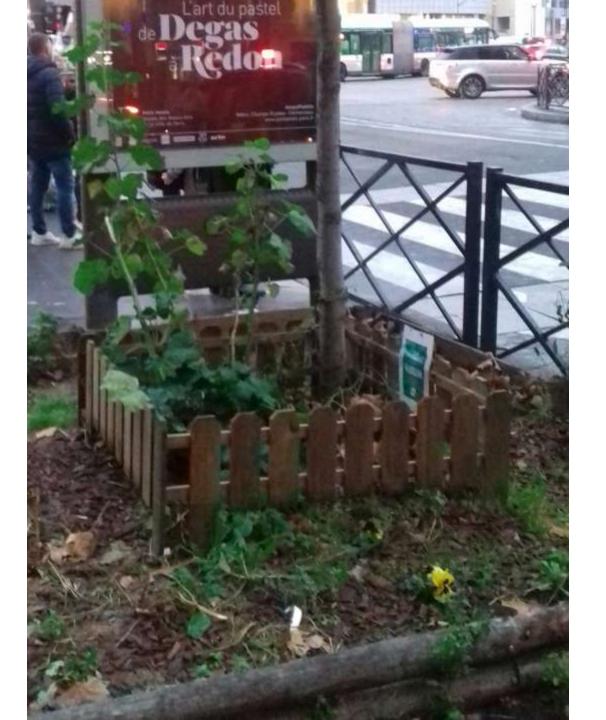
J'ajoute à mes favoris

Connectez-vous et associez-vous au projet!

Je m'associe au projet

PLANNING

→ 1. Études et conception (démarré en août 2017)

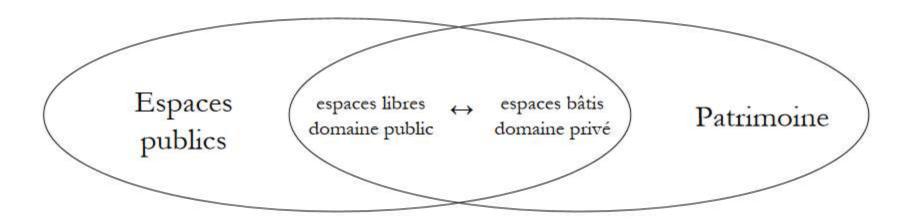


- II) l'espace public un outil pour changer les villes / Des espaces publics moteurs du changement urbain =
- pq aménager les espaces publics ?
- A) quelques choix d'aménagement?

Mise en patrimoine

- mise en tourisme
- mise en art
- le rôle de la nature / végétalisation
- festivalisation

- Deux catégories initialement peu articulées...
- ... qui se rejoignent dans l'action
 - Le patrimoine : des monuments au tissu urbain dans son ensemble
 - Les espaces publics : de l'objet technique au traitement global



- 1) Mise en patrimoine des espaces publics
- Dans quelle mesure le patrimoine entre t il en ligne de compte dans l'aménagement et la gestion des espaces publics aujourd'hui?

Comment le patrimoine, défini d'abord comme l'ensemble des objets dignes d'être conservés et transmis à la postérité, est-il devenu un outil de transformation des territoires ?

• a) définir le patrimoine

- « le sens du mot « Patrimoine » est un terme issu du vocabulaire juridique, apparu dans pl textes du XIIème s qui désigne au départ des biens privés appartenant au pater familias. (Gui diMéo)
- « bien d'héritage qui descend suivant les lois des pères et des mères aux enfants »

dictionnaire de la langue française d'E. Littré

« entendu comme l'ensemble des biens jugés dignes d'être transmis à la postérité, parmi les objets relevant de l'histoire » (Djament)

b)Un patrimoine de plus en plus divers

« le patrimoine était autrefois le choix de ce que le passé avait d'intemporel et de permanent, c'est aujourd'hui la totalité des traces du passé » P. Nora, présent, nation, mémoire, 2011

Tout peut être patrimonial!

- *du privé vers le public
- *du sacré vers le profane et l'utilitaire
- * de l'unicum au typicum :
- *du matériel à l'idéel
- *De la culture à la nature
- * une extension chronologique





- c) Le patrimoine créateur de nouveaux territoires
- La mise en patrimoine accompagne un changement de fonction / de paysages / de population dans les villes

